

## Communiqué de presse

# Les exploitants des centrales nucléaires déposent un recours contre l'ordonnance insatisfaisante sur les comprimés d'iode

**Olten, 19.11.2015. L'ordonnance révisée sur les comprimés d'iode entrée en vigueur début 2014 contient des mesures contreproductives. Le nouveau régime de distribution, en particulier, ne peut être défendu objectivement. Conjointement, les centrales nucléaires ont donc déposé auprès du tribunal administratif fédéral le recours annoncé en juin 2014 contre l'injonction de la pharmacie de l'armée.**

Le 19 octobre 2015, les exploitants des centrales nucléaires suisses ont reçu de la pharmacie de l'armée l'injonction de payer les comprimés d'iode conformément aux prescriptions de l'ordonnance révisée sur les comprimés d'iode. Comme annoncé en juin 2014, les exploitants des centrales nucléaires ont entrepris des démarches juridiques contre le nouveau régime de distribution: le 19.11.2015, ils ont déposé un recours en la matière auprès du tribunal administratif fédéral.

L'ordonnance sur les comprimés d'iode régit l'approvisionnement de la population en comprimés d'iodure de potassium, pour le cas très improbable d'un accident grave avec rejet de quantités significatives de substances radioactives. Jusqu'à présent, les comprimés d'iode étaient distribués à tous les foyers, écoles et entreprises situés dans un rayon de 20 kilomètres autour d'une centrale nucléaire. Pour la population plus éloignée, ils étaient stockés de manière centralisée. L'ordonnance révisée prévoit désormais que les comprimés d'iode soient aussi distribués à toutes les personnes dans un rayon de 20 à 50 kilomètres autour d'une centrale nucléaire.

Les exploitants des centrales nucléaires reconnaissent les efforts de la Confédération visant à renforcer la protection d'urgence au travers des recommandations du groupe de travail interdépartemental de la Confédération pour examiner les mesures de protection de la population en cas d'événements extrêmes (IDA NOMEX). La mise à disposition adaptée de comprimés d'iode est donc incontestée. En revanche, les exploitants refusent que les dépenses soient multipliées par plus de trois sans gain de sécurité pour une distribution à toutes les personnes dans un rayon de 50 km et que les nouvelles prescriptions génèrent un sentiment d'inquiétude au sein de la population.

La sécurité et la protection de la population doivent demeurer une priorité absolue dans l'exploitation des centrales nucléaires. Par la voie juridique, swissnuclear demande donc à présent que le régime de distribution soit réexaminé sans précipitation.

### Informations de fond:

[Communiqué de presse du 3 juin 2014](#)

Pour plus d'informations: Patrick Jecklin, responsable de la communication, tél. 062 205 20 14, [patrick.jecklin@swissnuclear.ch](mailto:patrick.jecklin@swissnuclear.ch)

**Swissnuclear** est la section de l'énergie nucléaire de swisselectric ([www.swisselectric.ch](http://www.swisselectric.ch)). Elle est composée de représentants de l'Association des entreprises électriques suisses Alpiq, Axpo, BKW, CKW et EGL. Elle s'engage pour une exploitation sûre et économique des centrales nucléaires en Suisse. Les entreprises membres exploitent les centrales nucléaires suisses de Beznau, Gösgen, Leibstadt Et Mühleberg, qui produisent environ 40% des besoins en électricité de la Suisse. Avec Zwiilag et Nagra, les

entreprises membres sont présentes dans des sociétés qui s'investissent dans un traitement des déchets radioactifs approprié et respectueux de l'environnement.